

## Formation professionnelle : Laurent Berger met en garde Muriel Pénicaud

14h08, le 03 mars 2018

Laurent Berger critique la verticalité des décisions. @ DOMINIQUE FAGET / AFP

**La volonté de reprise en main du dossier par la ministre du travail est critiquée par le secrétaire général de la CFDT. "Je dis au gouvernement "attention à ce que vous allez faire"', a-t-il précisé.**

[Laurent Berger](#), secrétaire général de la CFDT, a demandé samedi au gouvernement de "garantir" les [nouveaux droits à la formation professionnelle inscrits dans l'accord entre syndicats et patronat](#), alors que la ministre de travail Muriel Pénicaud doit présenter lundi sa réforme. "Il y a des droits qui ont été créés par cet accord qui a été signé la semaine dernière. Ces droits, il faut les garantir pour les travailleurs (...) Je dis au gouvernement "attention à ce que vous allez faire"', a déclaré Laurent Berger, interrogé sur France Inter.

**"Big bang"**. Le texte prévoit notamment un renforcement du compte personnel de formation (CPF), qui permettra aux salariés de cumuler 35 heures de formation par an (au lieu de 24) dans la limite de 400 heures (au lieu de 150). Muriel Pénicaud avait salué "un vrai progrès" pour les droits des salariés mais regretté que l'accord ne touche pas à "la complexité du système" et promis un ["big bang"](#) sur "l'architecture" des dispositifs de formation. Cette [volonté de reprise en main](#) a été mal accueillie par les signataires de l'accord. "Attention qu'à vouloir changer la gouvernance de ce système, on ne se mette pas davantage à travailler sur la tuyauterie que sur le réel des gens", a mis en garde le secrétaire général de la CFDT.

**Verticalité.** "Attention à cette forme de verticalité 'l'Etat s'occupe de tout et tout ira bien', on sait que ce n'est pas vrai, on sait que c'est dans les territoires que la question des compétences est la plus pertinente (...) et pour ça on a besoin d'organisations syndicales et patronales", a-t-il ajouté. La réforme de la formation professionnelle s'inscrira dans un projet de loi en trois volets, avec [l'assurance chômage](#) et [l'apprentissage](#), qui doit être présenté mi-avril en conseil des ministres.